

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331**31 décembre 2004****SOMMAIRE**

APPAAL, Association des Parents de Personnes Atteintes d'Autisme de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	63856	Foreign Properties Invest S.A., Rodange	63877
Apollo Global Derivatives, Sicav, Luxembourg	63888	Fortis L Alternative, Sicav, Luxembourg	63883
Artifex Luxembourg S.A., Luxembourg	63867	Frihold S.A., Luxembourg	63843
Basta Così, S.à r.l., Luxembourg	63881	Frihold S.A., Luxembourg	63844
Bepofico S.A., Luxembourg	63887	Gesteam Holding, S.à r.l., Luxembourg	63855
Black & Decker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	63842	Global Line S.A., Luxembourg	63853
Bradbury Luxembourg S.A., Luxembourg	63881	Global Line S.A., Luxembourg	63854
Breef S.A.H., Luxembourg	63884	Global Trading MP S.A.	63880
C.G.P. Holding S.A., Luxembourg	63886	H-D Peintures, S.à r.l., Dudelange	63874
C.T.-A&A S.A., Luxembourg	63885	Helilux S.A., Luxembourg	63855
Cach S.A., Howald	63877	HOBO S.A., Burg-Reuland	63870
Carlyle (Luxembourg) Participations 7, S.à r.l., Luxembourg	63858	HOBO S.A., Burg-Reuland	63871
Carlyle (Luxembourg) Participations 7, S.à r.l., Luxembourg	63858	IARCTC, International Association of Registered Certified Tomatis Consultants, A.s.b.l., Luxembourg	63876
Carlyle (Luxembourg) Participations 7, S.à r.l., Luxembourg	63858	IB Standard S.A., Luxembourg	63867
CEFIN (Holding) S.A., Central Europe Finance (Holding), Luxembourg	63882	IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Luxembourg	63868
CEVP P&I, S.à r.l., Luxembourg	63859	Immovest, S.à r.l., Luxembourg	63879
CEVP P&I, S.à r.l., Luxembourg	63865	Immovest, S.à r.l., Luxembourg	63879
Claremont Consulting Services S.A., Luxembourg	63867	Immovest, S.à r.l., Luxembourg	63879
Coldas S.A., Luxembourg	63843	Institutional Investment Opportunities Funds, Sicav, Luxembourg	63885
Coldas S.A., Luxembourg	63844	International Planning Institute Holding S.A., Luxembourg	63854
Compagnie Financière de Belmont S.A., Senningerberg	63876	International Trade Consulting Jip, S.à r.l., Luxembourg	63858
Cristallini Immobiliare S.A.	63856	Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	63887
Duverney Finance S.A., Luxembourg	63882	Laios S.A., Luxembourg	63846
Enthalpia Lux, S.à r.l., Luxembourg	63876	Leisure Holding S.A., Luxembourg	63866
Etamine Holding, S.à r.l., Luxembourg	63842	Leisure Holding S.A., Luxembourg	63866
Europartners Multi Investment Fund, Sicav, Luxembourg	63884	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg	63888
FFA Investment S.A., Luxembourg	63857	Luçon Finances S.A., Luxembourg	63885
Fides et Spes S.A.	63882	MBS Lux S.A., Luxembourg	63865
Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	63877	MBS Lux S.A., Luxembourg	63865
Financière d'Ibis S.A., Luxembourg	63882	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	63847
Financière Textile S.A.	63857	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	63851
		MuV Finance Lux S.A., Luxembourg	63868
		Nagel Invest (L), Sicav, Luxembourg	63851
		Nidial S.A., Luxembourg	63880

Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	63873	Sky Eye Europe S.A., Luxembourg	63878
Octo Group S.A., Dippach	63884	SOPERDIS, Société de Performance et Distribution S.A.H., Luxembourg	63886
Orco Property Group S.A., Luxembourg	63887	Sovereign Holdings S.A., Luxembourg	63882
Quality Autoglass S.A., Luxembourg	63867	Sovereign Holdings S.A., Luxembourg	63882
Ratina Participations S.A., Luxembourg	63878	SREI (Germany), S.à r.l., Luxembourg	63872
Relesta S.A. & Cie, S.e.n.c., Luxembourg	63879	SREI (Serviced Offices), S.à r.l., Luxembourg	63875
RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	63852	SREI (Retail Europe), S.à r.l., Luxembourg	63875
RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	63852	SREI (Ishin), S.à r.l., Luxembourg	63878
Saint Thomas S.A., Luxembourg	63881	SREI (Germany) II, S.à r.l., Luxembourg	63874
Scand Trust Holding S.A., Luxembourg	63857	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg ..	63886
Schlosserei Hoffmann Marcel A.G., Burg-Reuland	63868	Tallman Consulting S.A., Luxembourg	63875
Scorpius Investments, S.à r.l., Luxembourg	63880	Trafim S.A.H., Luxembourg	63880
Sefipar S.A.H., Luxembourg	63881	Value Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	63883
Sefipar S.A.H., Luxembourg	63842	Vlasakker Environmental Research S.A.H., Luxembourg	63866
Seldom S.A., Luxembourg	63881	Vlasakker Environmental Research S.A.H., Luxembourg	63866
Sixt S.A., Luxembourg	63873	Willerfunds	63845
Sixt S.A., Luxembourg	63873		
Sky Eye Europe S.A., Luxembourg	63854		

SEFIPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.854.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(087028.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

ETAMINE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.426.

EXTRAIT

En date du 27 septembre 2004, il a été décidé de nommer ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach (Grand-Duché du Luxembourg), comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087052.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.711.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG), S.A.

Gérant

Signatures

(087138.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

COLDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.874.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.877.

—
PROJET DE FUSION

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société FRIHOLD S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (ci-après «la Société Absorbée») fera apport de tous ses actifs et passifs à COLDAS S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (ci-après «la Société Absorbante»).

- En échange de cet apport, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 6.320.000 (six millions trois cent vingt mille euros) représenté par 25.280 (vingt-cinq mille deux cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune. Le rapport d'échange a été fixé à 691 (six cent quatre-vingt onze) actions nouvelles de la société Absorbante pour 546 (cinq cent quarante-six) actions de la société Absorbée. Les actions nouvelles auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent.

- Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de la Société Absorbée devraient recevoir, en échange des 13.650 (treize mille six cent cinquante) actions composant le capital social de la Société Absorbée, 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

- Sur base de ce qui précède, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux actionnaires de la Société Absorbée s'élèvera donc à EUR 4.318.750 (quatre millions trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros) et correspondra à la création de 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.

- Les 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante-quinze) actions émises auront les mêmes droits et avantages que les 25.280 (vingt-cinq mille deux cent quatre-vingts) actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent. Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de l'exercice 2005.

- Cependant, la société Absorbée étant propriétaire de 17.218 (dix-sept mille deux cent dix-huit) actions de la société Absorbante, la société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra 17.218 (dix-sept mille deux cent dix-huit) actions propres représentant 40,46% de son propre capital social. Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, il sera procédé, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société Absorbante qui sera appelée à statuer sur l'opération de fusion à une réduction du capital de la société Absorbante d'un montant de EUR 4.304.500 (quatre millions trois cent quatre mille cinq cents euros) et à l'annulation des 17.218 (dix-sept mille deux cent dix-huit) actions propres.

Conformément à l'article 261 (2) de la loi précitée:

* tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 20 décembre 2004 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.

* il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la Société Absorbée, ni de porteurs de titres autres que les actions, de sorte qu'aucune mesure n'a été proposée à leur égard.

* aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

- Conformément à l'article 266 de la loi précitée:

Le conseil d'administration des sociétés FRIHOLD S.A. et COLDAS S.A. ont décidé d'introduire une requête auprès du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin que la société H.R.T. REVISION société à responsabilité limitée, 23, Val Fleuri, L-1526-Luxembourg, établie à Luxembourg et agréée en tant que réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, soit désignée comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

- Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

COLDAS S.A.	FRIHOLD S.A.
Société Anonyme	Société Anonyme
D. Marzaro	D. Marzaro

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08296. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105895.2//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.877.

COLDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.874.

—
PROJET DE FUSION

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société FRIHOLD S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (ci-après «la Société Absorbée») fera apport de tous ses actifs et passifs à COLDAS S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (ci-après «la Société Absorbante»).

- En échange de cet apport, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 6.320.000 (six millions trois cent vingt mille euros) représenté par 25.280 (vingt-cinq mille deux cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune. Le rapport d'échange a été fixé à 691 (six cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles de la société Absorbante pour 546 (cinq cent quarante-six) actions de la société Absorbée. Les actions nouvelles auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent.

- Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de la Société Absorbée devraient recevoir, en échange des 13.650 (treize mille six cent cinquante) actions composant le capital social de la Société Absorbée, 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

- Sur base de ce qui précède, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux actionnaires de la Société Absorbée s'élèvera donc à EUR 4.318.750 (quatre millions trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros) et correspondra à la création de 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.

- Les 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante-quinze) actions émises auront les mêmes droits et avantages que les 25.280 (vingt-cinq mille deux cent quatre-vingts) actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent. Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de l'exercice 2005.

- Cependant, la société Absorbée étant propriétaire de 17.218 (dix-sept mille deux cent dix-huit) actions de la société Absorbante, la société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra 17.218 (dix-sept mille deux cent dix-huit) actions propres représentant 40,46% de son propre capital social. Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, il sera procédé, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société Absorbante qui sera appelée à statuer sur l'opération de fusion à une réduction du capital de la société Absorbante d'un montant de EUR 4.304.500 (quatre millions trois cent quatre mille cinq cents euros) et à l'annulation des 17.218 (dix-sept mille deux cent dix-huit) actions propres.

- Conformément à l'article 261 (2) de la loi précitée:

* tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 20 décembre 2004 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.

* il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la Société Absorbée, ni de porteurs de titres autres que les actions, de sorte qu'aucune mesure n'a été proposée à leur égard.

* aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

- Conformément à l'article 266 de la loi précitée:

Le conseil d'administration des sociétés FRIHOLD S.A. et COLDAS S.A. ont décidé d'introduire une requête auprès du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin que la société H.R.T. REVISION société à responsabilité limitée, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, établie à Luxembourg et agréée en tant que réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, soit désignée comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

- Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FRIHOLD S.A.	COLDAS S.A.
Société Anonyme	Société Anonyme
D. Marzaro	D. Marzaro

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08299. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105899.2//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

WILLERFUNDS, Fonds Commun de Placement.*Modification du règlement de gestion*

Le contenu de l'Article 14 est modifié comme suit:

Les parts du Fonds seront émises par la Société de Gestion sous forme nominative ou au porteur.

La propriété des parts nominatives est documentée par:

- des confirmations d'inscription; ou
- un certificat de parts si le détenteur de parts en fait la demande expresse.

Dans le cas de parts nominatives, le Fonds peut émettre des fractions de parts. Ces fractions de parts représenteront une part de l'actif net et donneront droit, proportionnellement, au dividende que le Fonds pourrait distribuer ainsi qu'au produit de la liquidation de celle-ci.

Le contenu de l'Article 15 est modifié comme suit:

Pour les parts au porteur, des certificats au porteur représentatifs de parts seront émis en coupures de 1, 5, 100 et 1.000 parts. Chaque certificat portera la signature de la Banque Dépositaire et de la Société de Gestion, signatures qui pourront être reproduites mécaniquement. La Société de Gestion pourra ultérieurement procéder au regroupement ou à la division des parts en vue d'en faciliter la négociation.

Les certificats seront délivrés par l'agent Enregistreur et de Transfert, suivant les instructions de la Société de Gestion, une fois la contre-valeur reçue par la banque dépositaire, dans les trente jours de la détermination de la valeur d'inventaire applicable.

Le contenu de l'Article 16 est modifié comme suit:

Les souscriptions sont remises au siège de la Société de Gestion ainsi qu'auprès des établissements autorisés à cet effet par la Société de Gestion, ceci jusqu'à 17 heures le jour qui précède la date d'évaluation telle que définie à l'article 11.

Au terme de la période de souscription initiale le prix d'émission des parts d'un compartiment est égal à la valeur d'inventaire d'une part calculée à la première date de détermination de la valeur d'inventaire qui suit la date de réception de la demande de souscription, majorée d'une commission de maximum 3% de la valeur d'inventaire au profit de la Société de Gestion.

Le prix d'émission sera automatiquement majoré des taxes, timbres et impôts éventuellement dus dans les divers pays d'émission ou de souscription.

Le paiement du prix de souscription doit se faire contre versement ou transfert dans la devise correspondante au compartiment, effectué dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date d'évaluation applicable à la souscription. Ce montant sera crédité sur le compte de WILLERFUNDS auprès de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE.

Les certificats représentatifs des parts du Fonds seront délivrés par l'agent Enregistreur et de Transfert, suivant les instructions de la Société de Gestion, une fois la contre-valeur reçue par la banque dépositaire, dans les trente jours de la détermination de la valeur d'inventaire applicable.

Le contenu de l'Article 17 est modifié comme suit:

Le rachat des parts peut être demandé à tout moment par les porteurs contre remise de leurs certificats à l'agent Enregistreur et de Transfert. Les certificats seront munis de tous les coupons non-échus et devront être accompagnés par une demande de rachat écrite adressée à la Société de Gestion.

Cette remise est possible jusqu'à 17 heures le jour qui précède la date d'évaluation telle que définie à l'article 11.

Le prix de rachat des parts d'un compartiment est égal à la valeur d'inventaire d'une part calculée à la première date de détermination de la valeur d'inventaire qui suit le jour de la demande de rachat moins une commission d'au maximum 1% de la valeur d'inventaire en faveur de la Société de Gestion.

Ce prix pourra être amputé des taxes, impôts et timbres éventuellement dus à cette occasion.

Le paiement du prix de rachat sera effectué par chèque ou transfert dans la devise correspondante au compartiment dans le délai de sept jours ouvrables suivant la date de calcul de la valeur d'inventaire applicable au rachat.

Le contenu de l'Article 22 est modifié comme suit:

a) La Société de Gestion pourra affecter dans le respect des prescriptions légales en la matière une partie ou tout le résultat de l'exercice à la distribution de dividendes qui seront alors payables dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

b) Les revenus nets du Fonds, au sens de ce qui précède, pourront comprendre outre les revenus nets des investissements du Fonds, le prorata des revenus des investissements du Fonds compris dans le prix net d'émission des parts et pourront être diminués du prorata des revenus des investissements compris dans le prix de rachat net des parts.

Il ne pourra être procédé à une distribution, si suite à une telle distribution l'actif net du Fonds tomberait en dessous de EUR 1.240.000.

c) Les plus-values non réalisées ne peuvent pas faire l'objet d'une distribution.

Le contenu de l'Article 26 est modifié comme suit:

Les investisseurs pourront échanger les Parts qu'ils détiennent dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment.

Les instructions de conversion doivent parvenir à la Société de Gestion ou auprès d'un des établissements autorisés à cet effet par la Société de Gestion au plus tard à 17 heures le jour qui précède la date d'évaluation.

La conversion ne pourra pas être opérée si le calcul de la valeur nette d'un des compartiments concernés est suspendu.

Le nombre de Parts allouées dans le nouveau compartiment s'établira selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times D}{E}$$

où

A est le nombre de Parts allouées dans le nouveau compartiment;

B est le nombre de Parts présentées à la conversion;

C est la valeur d'inventaire d'une Part du compartiment dont les Parts sont présentées à la conversion le jour de l'opération

D est le cours de change applicable au jour de l'opération entre les devises des deux compartiments concernés. Si les deux compartiments sont dénommés dans la même devise le cours est égal à 1.

E est la valeur d'inventaire de la Part du nouveau compartiment au jour de l'opération.

Si A n'est pas un nombre entier, dans le cas de parts aux porteurs, A sera arrondi vers le prochain nombre entier inférieur et les porteurs de parts seront considérés comme ayant demandé au Fonds de racheter lesdites fractions, le solde éventuel leur revenant.

Dans le cas de parts nominatives, A sera arrondi à la troisième décimale.

Le contenu de l'Article 27 est modifié comme suit:

La Société de Gestion peut dissoudre chacun des compartiments. Pareille dissolution sera annoncée par publication au «Mémorial». Elle sera aussi publiée dans trois journaux dont le «Luxemburger Wort».

A partir du jour où la Société de Gestion décide de dissoudre un compartiment plus aucune part de ce compartiment ne sera émise, rachetée ou convertie.

La Société de Gestion réalisera les avoirs du compartiment au mieux des intérêts des porteurs de parts et chargera la banque dépositaire de verser à ces derniers, à un jour de liquidation fixé d'avance, le produit net de la liquidation après déduction des frais de liquidation. Les porteurs de parts peuvent se faire payer le produit de la liquidation contre remise des certificats de parts dans les six mois qui suivent la date de la liquidation.

Les produits de liquidation qui n'auraient pas pu être distribués aux porteurs de parts dans ce délai de six mois seront déposés à la «Caisse des Consignations» à Luxembourg jusqu'à expiration du délai de prescription.

La Société de Gestion peut également décider de fusionner un compartiment avec un autre compartiment ou de faire l'apport des actifs (et du passif) du compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 ou de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. La décision sera publiée à l'initiative de la Société de Gestion. La publication contiendra des informations sur le nouveau compartiment ou l'organisme de placement collectif concerné et sera effectuée un mois avant la fusion de façon à permettre aux porteurs de parts de demander le rachat, le cas échéant sans commissions de rachat.

A l'expiration de ce préavis, la fusion sera effective et engagera l'ensemble des porteurs de parts qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

Le 10 décembre 2004.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Banque Dépositaire

Signatures

WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07660. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105778.2//105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LAIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 47.426.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 septembre 2004

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Saverys et Madame Barbara Saverys de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet au 16 septembre 2004.

L'assemblée générale décide d'accorder décharge à Monsieur Marc Saverys et Madame Barbara Saverys pour l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur Monsieur Marnix Galle, administrateur de société, né le 22 juillet 1963 à Watermael Boisfort, demeurant à Afflingen, Hessene Kerplein n° 1 et Madame Michelle Sioen, administrateur de société, née le 24 mai 1965 à Roelers, demeurant à Kortelaan 1, B-8 300 Knokke en remplacement des administrateurs démissionnaire, pour une durée de 6 ans.

Leur mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Leur mandat sera exercé gratuitement.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087222.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

MILlicom INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Bruno Nieuwland, Chief Financial Controller, with professional address at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange, acting as the representative of the board of directors of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange (the Company), pursuant to (i) the resolutions of the meeting of the board of directors of the Company (the Board of Directors) held on September 15, 2004 (the September 15 Meeting), (ii) the resolutions of the meeting of the Board of Directors held on November 28, 2004 (the November 28 Meeting), and (iii) the resolutions of the meeting of the Board of Directors held on December 9, 2004 (the December 9 Meeting, and together with the September 15 Meeting and the November 28 Meeting, the Meetings).

A copy of the minutes (or extracts thereof) of the Meetings, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Kerschen, notary residing then in Luxembourg-Eich, on June 16, 1992, published in the Mémorial, Recueil C, N^o 395 of September 11, 1992. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 14, 2004, published in the Mémorial, Recueil C, No 1214 of November 26, 2004.

2) The Company has an issued capital of one hundred thirty-four million seven hundred seventy-one thousand five hundred and three point fifty United States Dollars (USD 134,771,503.50) divided into eighty-nine million eight hundred forty-seven thousand six hundred sixty-nine (89,847,669) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, fully paid-in.

3) Article 5 of the Articles, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

«The Company has an authorised capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.-) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50).

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

The authorization given under article 5 of the Articles has been renewed for a period of five (5) years by a decision of the general meeting of shareholders of the Company taken on February 17, 2003, recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

4) Pursuant to the September 15 Meeting, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on December 18, 2001, on December 17, 2002 and on May 8, 2003 respectively, resolved *inter alia* (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New September 15 Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over shares of the Company by those persons and in the proportions detailed in the minutes of the September 15 Meeting and (y) the receipt by the Company at the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of one million and thirty three thousand eight hundred and thirty-five point eleven United States Dollars (USD 1,033,835.11) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e. two hundred and fifteen thousand four hundred and two (215,402) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New September 15 Shares) and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company, then of one hundred thirty-four million seven hundred seventy-one thousand five hundred and three point fifty United States Dollars (USD 134,771,503.50) divided into eighty-nine million eight hundred forty-seven thousand six hundred sixty-nine (89,847,669) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50), to an amount of one hundred thirty-five million ninety-four thousand six hundred and six point fifty United States Dollars (USD 135,094,606.50) represented by ninety million sixty-three thousand seventy-one (90,063,071) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD

1.50) each, with an amount of three hundred and twenty-three thousand one hundred and three United States Dollars (USD 323,103) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of seven hundred and ten thousand seven hundred and thirty-two point eleven United States Dollars (USD 710,732.11) to be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence has been given to the undersigned notary that the Company received an amount of one million and thirty-three thousand eight hundred thirty-five point eleven United States Dollars (USD 1,033,835.11) as payment for the subscription for the New September 15 Shares.

5) Pursuant to the November 28 Meeting and the resolutions of a meeting of Mr Marc Beuls, Chief Executive Officer and Mr Bruno Nieuwland, Chief Financial Controller (the December 7 Meeting). A copy of the minutes of the December 7 Meeting, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities), the Board of Directors inter alia resolved to (i) cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New December 7 Shares (as defined hereafter), (ii) to issue, within the limits of the authorised share capital of the Company, nine million (9,000,000) new shares of the Company having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New December 7 Shares) and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company, from its then amount of one hundred thirty-five million ninety-four thousand six hundred and six point fifty United States Dollars (USD 135,094,606.50) represented by ninety million sixty-three thousand seventy-one (90,063,071) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, by an amount of thirteen million five hundred thousand United States Dollars (USD 13,500,000.-) so as to reach an amount of one hundred and forty-eight million five hundred and ninety-four thousand six hundred and six point fifty United States Dollars (USD 148,594,606.50), represented by ninety-nine million sixty-three thousand seventy-one (99,063,071) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each with an amount of thirteen million five hundred thousand United States Dollars (USD 13,500,000.-) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of one hundred ninety-five million six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 195,660,000.-) to be allocated to the share premium account of the Company;

Evidence has been given to the undersigned notary that the Company received an amount of two hundred and nine million one hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 209,160,000.-) as payment for the subscription for the New December 7 Shares.

6) Pursuant to the December 9 Meeting, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on December 18, 2001, on December 17, 2002 and on May 8, 2003 respectively, resolved inter alia (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New December 9 Shares (as defined hereafter), (ii) to (x) acknowledge the exercise of their options over shares of the Company by those persons and in the proportions detailed in the minutes of the December 9 Meeting and (y) the receipt by the Company at the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of seven hundred and three thousand six hundred and eighty-eight point ninety-one United States Dollars (USD 703,688.91) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e. one hundred and sixty-two thousand one hundred and twenty-one (162,121) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New December 9 Shares) and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company, from its then amount of one hundred and forty-eight million five hundred and ninety-four thousand six hundred and six point fifty United States Dollars (USD 148,594,606.50), represented by ninety-nine million sixty-three thousand seventy-one (99,063,071) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, to an amount of one hundred and forty-eight million eight hundred and thirty-seven thousand seven hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 148,837,788.-) represented by ninety-nine million two hundred and twenty-five thousand one hundred and ninety-two (99,225,192) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of two hundred and forty-three thousand one hundred and eighty-one point fifty United States Dollars (USD 243,181.50) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of four hundred and sixty thousand five hundred and seven point forty-one United States Dollars (USD 460,507.41) to be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence has been given to the undersigned notary that the Company received an amount of seven hundred and three thousand six hundred and eighty-eight point ninety-one United States Dollars (USD 703,688.91) as payment for the subscription for the New December 9 Shares.

7) Following the above share capital increases of the issued share capital of the Company, article 5, paragraph 2 of the Articles shall be amended and shall forthwith read as follows:

«The Company has an issued capital of one hundred and forty-eight million eight hundred and thirty-seven thousand seven hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 148,837,788.-) represented by ninety-nine million two hundred and twenty-five thousand one hundred and ninety-two (99,225,192) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, fully paid-in.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid increase of capital, are estimated at 1,585,000.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Bruno Nieuwland, Chief Financial Controller, avec adresse professionnelle au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange (la Société), en vertu (i) des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) en date du 15 septembre 2004 (la Réunion du 15 septembre), (ii) des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 2004 (la Réunion du 28 novembre), et (iii) des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2004 (la Réunion du 9 décembre, et conjointement avec la Réunion du 15 septembre et la Réunion du 28 novembre, les Réunions).

Une copie des procès-verbaux (ou extraits de ceux-ci) des Réunions, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Kerschen, à l'époque notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C No 395 du 11 septembre 1992. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 30 avril 2004, publié au Recueil du Mémorial C, No 523 du 19 mai 2004.

2. Le capital émis de la Société est de cent trente-quatre millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trois virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (134.771.503,50 USD) divisé en quatre-vingt-neuf millions huit cent quarante-sept mille six cent soixante-neuf (89.847.669) actions d'une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) par action, chacune entièrement libérée.

3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 199.999.800,-) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique cinquante cents (USD 1,50).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin».

L'autorisation accordée en vertu de l'article 5 des Statuts a été renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 février 2003, telle qu'enregistrée par le notaire soussigné dans un acte notarié de la même date.

4. Conformément au procès-verbal de la Réunion du 15 septembre, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration les 18 décembre 2001, 17 décembre 2002 et 8 mai 2003, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions du 15 septembre (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion du 15 septembre et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, pour un montant total de un million trente-trois mille huit cent trente cinq virgule onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.033.835,11 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit deux cent quinze mille quatre cent deux (215.402) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions du 15 septembre) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la

Société, à ce moment-là, de cent trente-quatre millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trois virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (134.771.503,50 USD) représenté par quatre-vingt-neuf millions huit cent quarante-sept mille six cent soixante-neuf (89.847.669) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent trente-cinq millions quatre-vingt-quatorze mille six cent six virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.094.606,50 USD) représenté par quatre-vingt-dix millions soixante-trois mille soixante et onze (90.063.071) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de trois cent vingt-trois mille cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (323.103 USD) au capital social de la Société et le montant de sept cent dix mille sept cent trente-deux virgule onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (710.732,11 USD) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de un million trente-trois mille huit cent trente-cinq virgule onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.033.835,11 USD) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles Actions du 15 septembre.

5. Conformément au procès-verbal de la Réunion du 28 novembre et aux résolutions d'une réunion de Messieurs Marc Beuls, Président Directeur-général (Chief Executive Officer) et de Bruno Nieuwland, Directeur financier (Chief Financial Officer), (la Réunion du 7 décembre). Une copie du procès-verbal de la Réunion du 7 décembre, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement), le Conseil d'Administration a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions du 7 décembre (telles que définies ci-après) et (ii) d'émettre, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, neuf millions (9.000.000) de nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions du 7 décembre) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là de cent trente-cinq millions quatre-vingt-quatorze mille six cent six virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (135.094.606,50 USD) représenté par quatre-vingt-dix millions soixante-trois mille soixante et onze (90.063.071) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, d'un montant de treize millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (13.500.000,- USD) pour le porter à un montant de cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent six virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (148.594.606,50 USD) représenté par quatre-vingt-dix-neuf millions soixante-trois mille soixante et onze (99.063.071) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de treize millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (13.500.000,- USD) au capital social de la Société et le montant de cent quatre-vingt-quinze millions six cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (195.660.000,- USD) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de deux cent neuf millions cent soixante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (209.160.000,- USD) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles Actions du 7 décembre.

6. Conformément au procès-verbal de la Réunion du 9 décembre, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration les 18 décembre 2001, 17 décembre 2002 et 8 mai 2003, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions du 9 décembre (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion du 9 décembre et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, pour un montant total de sept cent trois mille six cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (703.688,91 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit cent soixante-deux mille cent vingt et une (162.121) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions du 9 décembre) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt quatorze mille six cent six virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (148.594.606,50 USD) représenté par quatre-vingt-dix-neuf millions soixante-trois mille soixante et onze (99.063.071) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent quarante-huit millions huit cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (148.837.788 USD) représenté par quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-douze (99.225.192) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de deux cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (243.181,50 USD) au capital social de la Société et le montant de quatre cent soixante mille cinq cent sept virgule quarante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (460.507,41 USD) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de sept cent trois mille six cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (703.688,91 USD) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles Actions du 9 décembre.

7. Suite aux augmentations de capital susmentionnées, l'article 5 alinéa 2 des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de cent quarante-huit millions huit cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (148.837.788) divisé en quatre-vingt dix-neuf millions deux cent vingt-cinq

mille cent quatre-vingt-douze (99.225.192) actions avec une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 1.585.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Nieuwland, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 10, case 6. – Reçu 1.573.744,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 décembre 2004.

P. Decker.

(105180.3/206/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 décembre 2004.

Pour la société

P. Decker

Signature

(105182.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

NAGEL INVEST (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.964.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable NAGEL INVEST (L), avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de ASTROBAL suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 328 du 26 novembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 205 du 26 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Uhl, Fondé de Pouvoir Principal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Cruz Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/EC.

- Refonte des statuts.

II. Le projet de texte des statuts coordonnés était à la disposition des actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

III. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre en date du 28 septembre 2004 et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 29 septembre 2004 et numéro 1008 du 9 octobre 2004,

- dans le journal Luxemburger Wort, le 29 septembre 2004 et le 9 octobre 2004,
 - dans le journal l'Echo, le 29 septembre 2004 et le 9 octobre 2004,
 - dans le journal le Financieel-Economische Tijds, le 29 septembre 2004 et le 8 octobre 2004.
- Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

IV. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les deux millions six cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix-sept (2.659.097) actions actuellement en circulation, cinq cent deux (502) actions seulement, donc moins de la moitié, sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée bien que régulièrement convoquée, ne peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, faute de quorum.

Ces faits reconnus exacts par l'assemblée générale, celle-ci décide qu'une nouvelle assemblée des actionnaires sera convoquée ultérieurement, ayant le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement sur les points de l'ordre du jour, quelle que soit la portion du capital représentée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Uhl, V. Schmitz-Deny, H. Cruz Dias, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J.-P. Hencks.

(088295.3/216/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 55.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06565, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

(087460.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 55.778.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège le 3 septembre 2004, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Jean-Charles de Keyser, Henri Tornambe et Bert Habets, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme commissaire aux comptes de la société civile, KPMG Audit, Réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087470.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**GLOBAL LINE S.A., Société Anonyme.
(anc. GLOBAL ANALYSIS S.A.).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 92.319.

L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL LINE S.A., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, constituée sous la dénomination de GLOBAL ANALYSIS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 10 avril 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire soussigné en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 10 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Léa Sitbon, conseiller économique, demeurant à L-1932 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'offre de services de recherche économique, de prospection et d'analyse globale, ainsi que la prestation de conseil. Elle exerce également une activité de commerce, import/export et vente de marchandises dans les branches de la bijouterie et de l'artisanat, ainsi que la fabrication de bijoux à l'aide de matériaux pauvres. Elle exploite enfin une galerie d'art et des workshops artistiques.»

2) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'offre de services de recherche économique, de prospection et d'analyse globale, ainsi que la prestation de conseil. Elle exerce également une activité de commerce, import/export et vente de marchandises dans les branches de la bijouterie et de l'artisanat, ainsi que la fabrication de bijoux à l'aide de matériaux pauvres. Elle exploite enfin une galerie d'art et des workshops artistiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Strauss, B. Tassigny, L. Sitbon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

G. Lecuit.

(088164.3/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

**GLOBAL LINE S.A., Société Anonyme,
(anc. GLOBAL ANALYSIS S.A.).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 92.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

G. Lecuit.

(088166.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.563.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 août 2004

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation arrêtés au 25 juillet 2004.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg.

R. Caurla

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087843.3/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

SKY EYE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.244.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 16 septembre 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les comptes annuels clos au 31 décembre 2003.
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- l'assemblée a décidé de reporter le bénéfice de l'exercice clôturant au 31 décembre 2003 sur les exercices suivants.
- l'assemblée a décidé de continuer les activités de la société en conformité avec l'article 100 de la loi amendée du 10 août 1915 nonobstant les pertes cumulées au 31 décembre 2003 qui dépassent plus de 75 % du capital social.
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Dr Ulrich Weber,

Monsieur Erwin Steinmann,

Monsieur Gerd Reiner Wetzler,

ainsi qu'au commissaire aux comptes, GRAMOBA AG, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Dr Ulrich Weber,

Monsieur Erwin Steinmann,

Monsieur Gerd Reiner Wetzler,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2004;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, GRAMOBA AG, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour SKY EYE EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087053.3/1005/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

GESTEAM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.000,-.**Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.428.

EXTRAIT

En date du 27 septembre 2004, il a été décidé de nommer ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), comme commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Associé unique

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06384. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087046.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

HELILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 66.084.

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELILUX S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem en date du 19 août 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 10 novembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Sicchia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, HANSEN LIMITED, Alofi, Niue, n° 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, (IBC numéro 008200).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, S. Dodo, F. Sicchia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 25, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

G. Lecuit.

(088157.3/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CRISTALLINI IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.722.

—
EXTRAIT

Avec effet au 21 octobre 2004, la société anonyme FIDEI S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a dénoncé le domicile établi en ses anciens locaux, sis alors au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, de la Société CRISTALLINI IMMOBILIARE S.A.

Messieurs Eddy Dôme et Riccardo Moraldi et Jan Rottiers ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société, avec effet au 21 octobre 2004.

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri a donné sa démission en tant que Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

FIDEI S.A.

Le domiciliataire

B. Beernaerts / D. De Marco

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087067.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

APPAAL, ASSOCIATION DES PARENTS DE PERSONNES ATTEINTES D'AUTISME DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 33, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg F739.

—
Assemblée Générale d'APPAAL en date du 24 avril 2004 au Centre Culturel de Neudorf à Luxembourg-ville

Changement des statuts

(La modification suivante a été approuvée par notre Assemblée générale du 24 avril 2004)

(Ancienne formulation)

Art. 1^{er}.

L'association porte la dénomination ASSOCIATION DES PARENTS DE PERSONNES ATTEINTES D'AUTISME DE LUXEMBOURG, As.b.l. Elle a son siège au 37, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg. Toutefois, sur simple décision du Conseil d'Administration, ce siège peut être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché.

Est modifié comme suit:

Art. 1^{er}.

L'association porte la dénomination ASSOCIATION DES PARENTS DE PERSONNES ATTEINTES D'AUTISME DE LUXEMBOURG, A.s.b.l. Elle a son siège au 33, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg. Toutefois, sur simple décision du Conseil d'Administration, ce siège peut être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché.

E. Scott / F. Duchaine

Présidente / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03306. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085717.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

FINANCIERE TEXTILE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.374.

- Société constituée le 5 août 1994 par-devant Maître Marc Elter notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C N° 476 du 22 novembre 1994.

Mesdames Romaine Scheifer-Gillen, Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Angelo De Bernardi, administrateurs, ainsi que Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société FINANCIERE TEXTILE S.A., établi au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 20 octobre 2004.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087078.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

FFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.600.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 octobre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Antonio Stardero, demeurant au 15, Via Fiorita, 6977 Rubigliana, Suisse;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

Le commissaire aux comptes est CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087084.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SCAND TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 48.129.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCAND TRUST HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 8 octobre 2004 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été rectifiés, sont approuvés.
- Le montant réactualisé des dividendes à verser au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2001 est approuvé.
- Le profit de l'exercice arrêté au 31 décembre 2001, tel qu'il a été rectifié, est reporté aux comptes de l'année 2002.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087340.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

INTERNATIONAL TRADE CONSULTING JIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 84.875.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

(087099.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(087534.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(087535.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.061.400,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.693.

Résolution

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil de gérance

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, gérant;

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;

Patrick Ehrhradt, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;

Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER, 9B boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087532.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CEVP P&I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.210.

In the year two thousand and four, on the twenty-six of August.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEVP P&I, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands and having its registered office at PO Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center, Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on August 16, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is presently the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of CEVP P&I, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on July 9, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to redefine the existing five hundred (500) shares as ordinary shares.

IV. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by three hundred seventy-five thousand five hundred and fifty Euro (€ 375,550.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to three hundred eighty-eight, thousand and fifty Euro (€ 388,050.-) by creation and issue of eleven thousand one hundred sixty-five (11,165) new ordinary shares and three thousand eight hundred fifty-seven (3,857) new class A preferred shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

V. The sole shareholder resolved to accept the following subscriptions:

CEVP P&I, L.P., prenamed, eleven thousand one hundred sixty-five ordinary shares	11,165
PARANDE SAS, société anonyme simplifiée, with registered office at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, three thousand eight hundred fifty-seven class A preferred shares	3,857
Total: fifteen thousand and twenty-two shares.	15,022

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon CEVP P&I, L.P., prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to eleven thousand one hundred sixty-five (11,165) new ordinary shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of two hundred seventy-nine thousand one hundred twenty-five Euro (€ 279,125.-) together with an issue premium in the amount of three Euro (€ 3.-) by contribution in cash of the total amount of two hundred seventy-nine thousand one hundred twenty-eight Euro (€ 279,128.-).

Thereupon intervened PARANDE SAS, prenamed, here represented by Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of a proxy established on August 23, 2004. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

PARANDE SAS, prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to three thousand eight hundred fifty-seven (3,857) new class A preferred shares and have them fully paid up in nominal value of ninety-six thousand four hundred twenty-five Euro (€ 96,425.-) together with an issue premium in the amount of fifty-two thousand and forty Euro (€ 52,040.-) by contribution in cash of the total amount of one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-five Euro (€ 148,465.-).

The total amount of four hundred twenty-seven thousand five hundred ninetythree Euro (€ 427,593.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VI. The meeting resolved to introduce an authorized share capital in order to allow the conversion of convertible preferred equity certificates to be issued by the Company. The meeting resolved to fix the authorized share capital at two million one hundred ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euro (€ 2,198,750.-) represented by sixty-six thousand and ninety-four (66,094) ordinary shares to be issued at a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, without share premium and twenty-one thousand eight hundred fifty-six (21,856) class A preferred shares to be issued at a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each together with a total share premium of two hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty Euro (€ 294,950.-).

VII. The meeting resolved to restate the articles of association of the Company to give them henceforth the following content:

Art. 1. There exists a private limited liability company (hereafter the «Company»), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of companies, the holding of participations, directly or indirectly, individually or as a co-investor, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the

management, as well as the development of these participations, together with the financing of these participations and acquisitions.

It may finance directly or indirectly these participations and borrow or lend in any form in relation with the financing of these acquisitions.

It may take the control of any company in relation with the acquisitions and participations and enter into any and all kind of agreements such as, but without limitation, «contrat d'associations en participations», partnership agreements and any other agreement allowing it to finance these acquisitions with co-investors, in relation with these acquisitions and the holding of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company exists under the name of CEVP P&I, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at three-hundred eighty-eight thousand and fifty Euro (€388,050.-) represented by eleven thousand six hundred sixty-five (11,665) ordinary and three thousand eight hundred fifty-seven (3,857) class A preferred shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The authorized share capital is fixed at two million one hundred ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euro (€ 2,198,750.-) represented by sixty-six thousand and ninety-four (66,094) ordinary shares to be issued at a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, without share premium and twentyone thousand eight hundred fifty-six (21,856) class A preferred shares to be issued at a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each together with a total share premium of two hundred ninety-four thousand nine hundred and fifty Euro (€ 294,950.-).

The authorized share capital and the subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of Articles.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized share capital. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the conditions of the convertible instruments.

Furthermore, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized, during a period of five years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital. These increases of share capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the manager, or in case of plurality of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

Every time the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers acts to render effective an increase of the subscribed share capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. The class A preferred shares entitle the holders thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion of the subscription price of the class A preferred shares (nominal and share premium paid) to the total of nominal and share premium paid on all shares issued.

The ordinary shares entitle the holders thereof to the balance of the Company's assets and profits, after satisfaction of the class A preferred shares.

All or part of any issue premium paid on the shares of a given class is reserved to such class and may be repaid to the holders of the shares of the corresponding class or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, meet the conditions as to attendance and majority with respect to each class.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in the proportions defined by article 8 of the Articles.

Art. 18. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Any liquidation result may be distributed to the shareholder(s) in the proportions defined by article 8 of the Articles.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand two hundred and fifty Euro (€ 6,250.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEVP P&I, L.P., un limited partnership existant sous la législation des Iles Caïmans, enregistrée au «Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands» et ayant son siège social au PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Calmans.

Ici représentée par Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center, Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CEVP P&I, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de redéfinir les cinq cents (500) parts sociales existantes comme parts sociales ordinaires.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de trois cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante Euro (€ 375.550,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (€ 12.500,-) à trois cent quatre-vingt-huit mille et cinquante Euro (€ 388.050,-) par création et émission de onze mille cent soixante-cinq (11.165) nouvelles parts sociales ordinaires et de trois mille huit cent cinquante-sept (3.857) parts sociales préférentielles de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

V. L'associé unique décide d'approuver les souscriptions suivantes:

CEVP P&I, L.P., prénommée, onze mille cent soixante-cinq parts sociales ordinaires.	11.165
PARANDE SAS, société anonyme simplifiée, avec siège social à 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, trois mille huit cent cinquante-sept parts sociales préférentielles de catégorie A	3.857
Total: quinze mille et vingt-deux parts sociales	15.022

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes, CEVP P&I, L.P., prénommée, représentée par son mandataire, laquelle déclare souscrire à onze mille cent soixante-cinq (11.165) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de deux cent soixante-dix-neuf mille cent vingt-cinq Euro (€ 279.125,-) ensemble avec une prime d'émission au montant de trois Euro (€ 3,-) par apport en numéraire du montant total de deux cent soixante-dix-neuf mille cent vingt-huit Euro (€ 279.128,-).

Est alors intervenue PARANDE SAS, prénommée, ici représentée par Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 août 2004. Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

PARANDE SAS, prénommée, représentée par son mandataire déclare souscrire à trois mille huit cent cinquante-sept (3.857) parts sociales préférentielles de classe A et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-cinq Euro (€ 96.425,-) ensemble avec une prime d'émission au montant de cinquante-deux mille et quarante Euro (€ 52.040,-) par apport en numéraire du montant total de cent quarante-huit mille quatre cent soixante-cinq Euro (€ 148.465,-).

Un montant total de quatre cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-treize Euro (€ 427.593,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI. L'assemblée décide d'introduire un capital social autorisé en vue de permettre l'émission et la conversion de «convertible preferred equity certificates» à être émis par la Société. L'assemblée décide de fixer le capital social autorisé à deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 2.198.750,-) représenté par soixante-six mille quatre-vingt-quatorze (66.094) parts sociales ordinaires à émettre à une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune sans prime d'émission et vingt et une mille huit cent cinquante-six (21.856) parts sociales préférentielles de catégorie A à émettre à une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune ensemble avec une prime d'émission globale de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante Euro (€ 294.950,-).

VII. L'assemblée décide de reformuler les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisitions de sociétés et la prise de participations, directe ou indirecte, individuellement ou en qualité de coinvestisseur, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations et le financement de ces participations et acquisitions.

La Société pourra financer directement ou indirectement ces participations, emprunter ou prêter sous quelle que forme que ce soit en relation avec ces acquisitions.

La Société pourra prendre le contrôle de toute société ou entreprise en relation avec ces acquisitions et participations et pourra conclure tout contrat, accord ou convention sous quelle que forme que ce soit, tel que, mais sans limitation, contrat d'association en participation ou d'association lui permettant de financer ou d'acquérir ces acquisitions en association avec des coinvestisseurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société existe sous la dénomination CEVP P&I, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-huit mille et cinquante Euro (€ 388.050,-) représenté par onze mille six cent soixante-cinq (11.665) parts sociales ordinaires et trois mille huit cent cinquante-sept (3.857) parts sociales préférentielles de catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 2.198.750,-) représenté par soixante-six mille quatre-vingt-quatorze (66.094) parts sociales ordinaires à émettre à une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune sans prime d'émission et vingt et une mille huit cent cinquante-six (21.856) parts sociales préférentielles de catégorie A à émettre à une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune ensemble avec une prime d'émission globale de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante Euro (€ 294.950,-).

Le capital social autorisé et le capital social souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital social autorisé. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les conditions de ces instruments convertibles.

En outre le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en temps qu'il appartient le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés antérieurs un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation du capital social.

Chaque fois que le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Les parts sociales préférentielles de catégorie A donnent droit à leurs détenteurs à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe du prix de souscription payé pour les parts sociales préférentielles de catégorie A (valeur nominale et prime d'émission) par rapport au total des valeur nominale et prime d'émission payées sur toutes les parts sociales émises.

Les parts sociales ordinaires donnent droit à leurs détenteurs au solde des actifs et bénéfices de la Société, après satisfaction des parts sociales préférentielles de catégorie A.

Tout ou partie d'une prime d'émission versée sur les parts sociales d'une catégorie déterminée sera réservée à cette catégorie et pourra être reversée aux détenteurs des parts sociales de la catégorie correspondante ou réallouée à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés suivant les proportions indiquées à l'article 8 des Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Tout résultat de liquidation peut être distribué aux associés suivant les proportions indiquées à l'article 8 des Statuts.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 92, case 2. – Reçu 4.275,93 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(087200.3/211/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CEVP P&I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.210.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(087201.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

MBS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 58.827.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signature

(087543.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

MBS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 58.827.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 octobre 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MBS LUX S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer le résultat de l'exercice comme suit:

- Report à nouveau de la perte de EUR 28.988,33

- de continuer les activités de la Société suite à la perte cumulée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

H. Boersen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087544.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

VLASAKKER ENVIRONMENTAL RESEARCH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AV06764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour la société

Signature

(087446.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

VLASAKKER ENVIRONMENTAL RESEARCH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.256.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AV06724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087389.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(087323.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2004 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période de deux ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2006 approuvant les comptes de 2005:

Dr. Patrick K. Oesch, lawyer, Zürich

M. Kurt H. Oesch, company director, Zürich

M. Ernst Wickihalder, company manager, Zürich

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, Halandri, Athens, pour une période de deux ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2006 approuvant les comptes de 2005.

Pour LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087322.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

QUALITY AUTOGLASS, Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.747.

—
Texte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs:
 - La société INTERNATIONAL TRUST CONSULTING S.A.
 - La société WASDEN LTD

Décharge est donnée aux Administrateurs, sous réserve de l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

2. En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Edgar Bisenius, conseiller comptable et fiscal, demeurant à L-6231 Bech, Moulin de Bech 1, né le 11 novembre 1964
 - Monsieur Dieter Kundler, consultant, demeurant à L-7565 Mersch, 37 rue Emmanuel Servais, né le 7 octobre 1940Leur mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Signature
Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087224.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

IB STANDARD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 92.610.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(087230.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

ARTIFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 74.845.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(087231.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CLAREMONT CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 72.766.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087279.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

MuV FINANCE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 97.874.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 octobre 2004 que:

- 1) Election de M. Ingo von Hillebrandt au Conseil d'Administration effet au 25 octobre 2004 jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuve les comptes annuels de l'année 2006.
- 2) La démission de M. Peter Rothschild du Conseil d'Administration avec effet au 30 septembre 2004 a été acceptée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087233.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.765.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 octobre 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, il a été décidé comme suit:

- D'approuver le rapport de gestion des administrateurs ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2004;
- D'approuver le bilan et le compte des résultats pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2004;
- D'approuver la répartition suivante du résultat:
 - Dividendes à distribuer: USD 89.949,-;
 - Allocation de USD 600,- aux réserves légales en raison d'une augmentation de capital;
 - Solde à reporter.
- D'approuver deux nouvelles obligations participatives et convertibles:
 - Série Euro plafonnée à EUR 3.000.000,-;
 - Série US-Dollar plafonnée à USD 3.000.000,-;
- De renouveler les mandats des administrateurs actuels: M. Marc Goguet, M. Lucius Smejda et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.;
- D'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées lors de l'exercice 2004 et d'accorder toute décharge aux trois administrateurs, soit: M. Marc Goguet, M. Lucius Smejda et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

M. Lucius Smejda / M. Goguet / LUXEMBOURG CORPORATION S.A.

- / - / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087236.3/710/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SCHLOSSEREI HOFFMANN MARCEL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: B-4790 Burg-Reuland, 4, Dürler.
H. R. Luxembourg B 99.541.

Im Jahre zweitausenddrei, am sechsten März, um fünfzehn Uhr.

In Sankt Vith, Wiesenbachstraße 1,

Vor mir, Bernard Sproten, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft SCHLOSSEREI HOFFMANN MARCEL, mit Sitz in 4790 Burg-Reuland - Dürler Nr. 4, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des unterzeichnenden Notars vom dritten Mai neunzehnhundert-neunundachtzig, auszugsweise veröffentlicht in den Anlagen zum Belgischen Staatsanzeiger vom folgenden zweiten Juni, unter der Nummer 890602-137.

Die folgenden Gesellschafter, welche erklären, daß sie die einzigen Aktionäre sind und folgende Aktienzahl besitzen, sind anwesend:

1. Herr Marcel Johann Hoffmann, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4, Inhaber von eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien;
2. Frau Maria Karthäuser, Ehefrau des Herrn Marcel Hoffmann, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4, Inhaberin von fünf Aktien,

3. Frau Evelyne Hoffmann, Ehefrau des Herrn Alain Bongen, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4, Inhaberin von fünf Aktien.

Gesamtzahl der vertretenen Aktien: eintausendzweihundertfünfzig (1.250)

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Hoffmann Marcel, vorgeannt, Vorsitzender des Verwaltungsrats, eröffnet.

Folgende Verwalter sind erschienen:

- Frau Maria Karthäuser,
- Frau Evelyne Hoffmann;

beide vorgeannt;

die mit dem Vorsitzenden den Vorstand der Versammlung bilden.

Die Versammlung verzichtet auf die Bezeichnung von Stimmenzählern und eines Sekretärs.

Darlegungen des Vorsitzenden

Der Vorsitzende legt zunächst folgendes dar und bittet den Notar, dies zu Protokoll zu nehmen:

I. Die Tagesordnung dieser Generalversammlung ist folgende:

- 1- Erweiterung des Gesellschaftsgegenstands;
- 2- Anpassung des Artikels 3 der Satzungen infolge des gefassten Beschlusses.

II. Da alle Aktionäre anwesend sind und sich freiwillig bereit erklärten, hier zu erscheinen, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen, muß nicht nachgewiesen werden, daß die Einladung zu dieser Generalversammlung ordnungsgemäß erfolgt ist.

III. Es bestehen eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien. Aus der vorstehenden Anwesenheitsliste geht hervor, daß alle Aktien vertreten sind.

IV. Für die Annahme der auf der Tagesordnung stehenden Punkte ist eine Mehrheit von vier Fünfteln der Stimmen erforderlich.

V. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Gültigkeit der Versammlung

Nachdem die Darlegungen des Vorsitzenden geprüft worden sind, wird die Richtigkeit dieser Darlegungen durch die Versammlung bestätigt. Die Versammlung stellt alsdann fest, daß sie ordnungsgemäß gebildet ist, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen.

Beschlüsse

Die Versammlung geht alsdann zur Tagesordnung über und fasst im Anschluß an die Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zunächst nahmen die Gesellschafter Kenntnis von folgenden Dokumenten:

- a) dem durch das Gesellschaftsgesetzbuch vorgeschriebenen Bericht des Verwaltungsrats;
- b) und von der Situation der Gesellschaftsaktiva und -passiva vom einunddreißigsten Dezember zweitausendzwei.

Alsdann beschliessen die Aktionäre, daß der Gesellschaftsgegenstand ergänzt wird, so daß die Gesellschaft künftig - neben dem bisherigen Tätigkeitsbereich - auch folgende Tätigkeit zum Gegenstand hat:

«- Film- und Videoaktivitäten, sowie Filmproduktion. Herstellung von Filmen. Herstellung von Autorenenkurzfilmen und Spielfilmen die hauptsächlich für das Fernsehen bestimmt sind. Produktion und Herstellung von Filmen aller Art (Serien-, Fernseh-, Dokumentarfilme, undsoweiter) für die Fernsehausstrahlung. Produktion von Werbe- und Verkaufsförderungsfilmen, technischen Filmen, Betriebsfilmen, Videoclips. Für Rechnung Dritter wahrgenommene Tätigkeiten in der Filmproduktion wie zum Beispiel Fremdsprachen-Synchronisation, Sondereffekte, Entwicklung, Montage, Färben. Verleih und Vertrieb von Filmen aller Art auf Videobändern für die Öffentlichkeit. Filmklubaktivitäten. Filmvorführungen.

- Sandstrahlen, Pulvern und Lackieren von Stahlelementen.»

Zweiter Beschluss

Die Satzungen werden infolge des gefassten Beschlusses wie folgt angepaßt:

Im Artikel 3 wird vor den beiden letzten Sätzen der im vorstehenden ersten Beschluss erwähnte Wortlaut hinzugefügt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um fünfzehn Uhr zehn beendet.

Über alles Vorstehende wurde dieses Protokoll am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nach Vorlesung der gesamten Urkunde und nachdem der unterzeichnende Notar diese kommentiert hat, haben alle anwesenden Aktionäre, sowie die erschienenen Verwaltungsratsmitglieder, mit mir, Notar, vorliegendes Protokoll unterschrieben.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2004, réf. DSO-AV00114. – Reçu 316 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

B. Sproten.

HOBO S.A., Aktiengesellschaft.
(anc. SCHLOSSEREI HOFFMANN MARCEL).
 Gesellschaftssitz: B-4790 Burg-Reuland, 4, Dürler.
 H. R. Luxembourg B 99.541.

Im Jahre zweitausendvier, am dreiundzwanzigsten September, um elf Uhr.

In Sankt Vith, Wiesenbachstraße I,

Vor mir, Bernard Sproten, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft SCHLOSSEREI HOFFMANN MARCEL, mit Sitz in 4790 Burg-Reuland - Dürler Nr. 4, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des unterzeichnenden Notars vom dritten Mai neunzehnhundertneunundachtzig, auszugsweise veröffentlicht in den Anlagen zum Belgischen Staatsanzeiger vom folgenden zweiten Juni, unter der Nummer 890602-137.

Die folgenden Gesellschafter, welche erklären, daß sie die einzigen Aktionäre sind und folgende Aktienzahl besitzen, sind anwesend:

1. Herr Marcel Johann Hoffmann, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4, welcher erklärt, dass er im Nationalregister unter der Nummer 50.05. 30-335-44 - eingetragen ist;

Inhaber von sechshundert (600) Aktien;

2. Frau Evelyne Hoffmann, Ehefrau des Herrn Alain Bongen, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4, welche erklärt, dass sie im Nationalregister unter der Nummer 73.02.16 - 296-92 eingetragen ist;

Inhaberin von sechshundertfünfzig (650) Aktien.

Gesamtzahl der vertretenen Aktien: eintausendzweihundertfünfzig (1.250)

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Hoffmann Marcel, vorgenannt, Vorsitzender des Verwaltungsrats, eröffnet.

Die übrigen Gesellschafter sind ebenfalls Verwalter und vervollständigen den Vorstand.

Die Versammlung verzichtet auf die Bezeichnung von Stimmzählern und eines Sekretärs.

Darlegungen des Vorsitzenden

Der Vorsitzende legt zunächst folgendes dar und bittet den Notar, dies zu Protokoll zu nehmen:

I. Die Tagesordnung dieser Generalversammlung ist folgende:

1- Änderung der Benennung der Gesellschaft. Anpassung des Artikels 1 der Statuten.

2- Erweiterung des Gesellschaftsgegenstands. Anpassung des Artikels. 3 der Statuten.

3- Rücktritt eines Verwaltungsratsmitglieds.

II. Da alle Aktionäre anwesend sind und sich freiwillig bereit erklärten, hier zu erscheinen, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen, muß nicht nachgewiesen werden, daß die Einladung zu dieser Generalversammlung ordnungsgemäß erfolgt ist.

III. Es bestehen eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien. Aus der vorstehenden Anwesenheitsliste geht hervor, daß alle Aktien vertreten sind.

IV. Für die Annahme der auf der Tagesordnung stehenden Punkte ist eine Mehrheit von vier Fünfteln der Stimmen erforderlich, außer für den Punkt 3- der Tagesordnung, wofür die einfache Stimmenmehrheit ausreicht.

V. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Gültigkeit der Versammlung

Nachdem die Darlegungen des Vorsitzenden geprüft worden sind, wird die Richtigkeit dieser Darlegungen durch die Versammlung bestätigt. Die Versammlung stellt alsdann fest, daß sie ordnungsgemäß gebildet ist, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen.

Beschlüsse

Die Versammlung geht alsdann zur Tagesordnung über und fasst im Anschluß an die Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Benennung der Gesellschaft abzuändern, so dass diese künftig HOBO S.A. lauten wird.

Die Versammlung beschließt, den ersten Satz des Artikels 1 der Statuten durch folgenden Wortlaut zu ersetzen: «Die Benennung der Aktiengesellschaft ist HOBO SA».

Die Versammlung beschließt außerdem in Artikel 1 den Wortlaut «sowie auch die Worte Handelsregister oder die Abkürzung H.R.» ersatzlos zu streichen.

Zweiter Beschluss

Zunächst nimmt die Generalversammlung Kenntnis von folgenden Dokumenten:

a) dem durch das Gesellschaftsgesetzbuch vorgeschriebenen Bericht des Verwaltungsrates, in dem die Erweiterung des Gegenstands begründet wird;

b) und von der Situation der Gesellschaftsaktiva und -passiva zum einunddreißigsten Juli zweitausendvier.

Alsdann beschließt die Generalversammlung, dass der Gesellschaftsgegenstand erweitert wird, so dass die Gesellschaft künftig ebenfalls folgende Tätigkeit zum Gegenstand hat:

«Die Gesellschaft hat außerdem die Baustellenleitung und alle damit verbundenen Dienstleistungen zum Gegenstand».

Im Artikel 3 wird vor den beiden letzten Sätzen der im vorstehenden Beschluss erwähnte Wortlaut hinzugefügt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis davon, dass Frau Maria Karthäuser, Ehefrau des Herrn Marcel Hoffmann, wohnhaft in Burg-Reuland - Dürler 4, von ihrem Verwaltungsratsmandat zurückgetreten ist.

Die Generalversammlung nimmt diesen Rücktritt an und erteilt ihr Entlastung.

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Verwaltungsrat sich folglich nur mehr aus zwei Mitgliedern zusammensetzt, nämlich: Herrn Marcel Hoffmann, vorgeannt, und Frau Evelyne Hoffmann, vorgeannt, und dass Herr Marcel Hoffmann Vorsitzender des Verwaltungsrates und delegierter Verwalter ist.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um elf Uhr fünfzehn beendet.

Die Erschienenen erteilen ausdrücklich ihre Zustimmung zur Wiedergabe ihrer Nationalregisternummer in vorliegender Urkunde.

Über alles Vorstehende wurde dieses Protokoll am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nach Vorlesung der gesamten Urkunde und nachdem der unterzeichnende Notar diese kommentiert hat, haben alle anwesenden Aktionäre, sowie die erschienenen Verwaltungsratsmitglieder, mit mir, Notar, vorliegendes Protokoll unterschrieben.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2004, réf. DSO-AV00115. – Reçu 316 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

B. Sproten.

(903449.2/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2004.

**HOBO S.A., Aktiengesellschaft.
(anc. SCHLOSSEREI HOFFMANN MARCEL).**

Gesellschaftssitz: B-4790 Burg-Reuland, 4, Dürler.

Zweigniederlassung: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

H. R. Luxembourg B 99.541.

Im Jahre 2004, am 25.10.2004, am Sitz der luxemburgischen Niederlassung der Gesellschaft, fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft SCHLOSSEREI HOFFMANN MARCEL, mit Sitz in B-4790 Burg-Reuland - Dürler Nr. 4, und mit einer Zweigniederlassung in L-9910 Troisvierges, rue de la Laiterie, 1, statt.

Die folgenden Gesellschafter, welche erklären, daß sie die einzigen Aktionäre sind und folgende Aktienzahl besitzen, sind anwesend:

1. Herr Marcel Johann Hoffmann, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4;
Inhaber von sechshundert (600) Aktien;
 2. Frau Evelyne Hoffmann, Ehefrau des Herrn Alain Bongen, wohnhaft in Burg-Reuland, Dürler 4;
Inhaberin von sechshundertfünfzig (650) Aktien.
- Gesamtzahl der vertretenen Aktien: eintausendzweihundertfünfzig (1.250)

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Hoffmann Marcel, vorgeannt, Vorsitzender des Verwaltungsrats, eröffnet.

Die übrigen Gesellschafter sind ebenfalls Verwalter und vervollständigen den Vorstand.

Die Versammlung verzichtet auf die Bezeichnung von Stimmzählern und eines Sekretärs.

Darlegungen des Vorsitzenden

Der Vorsitzende legt zunächst folgendes dar und bittet den Notar, dies zu Protokoll zu nehmen:

I. Die Tagesordnung dieser Generalversammlung ist folgende:

- 1- Bestätigung des Generalversammlungsprotokolls vom 6. März 2003.
- 2- Bestätigung des Generalversammlungsprotokolls vom 23. September 2004.

II. Da alle Aktionäre anwesend sind und sich freiwillig bereit erklärten, hier zu erscheinen, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen, muß nicht nachgewiesen werden, daß die Einladung zu dieser Generalversammlung ordnungsgemäß erfolgt ist.

III. Es bestehen eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien. Aus der vorstehenden Anwesenheitsliste geht hervor, daß alle Aktien vertreten sind.

IV. Für die Annahme der auf der Tagesordnung stehenden Punkte ist eine Mehrheit von drei Vierteln der Stimmen erforderlich.

V. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Gültigkeit der Versammlung

Nachdem die Darlegungen des Vorsitzenden geprüft worden sind, wird die Richtigkeit dieser Darlegungen durch die Versammlung bestätigt. Die Versammlung stellt alsdann fest, daß sie ordnungsgemäß gebildet ist, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen.

Beschlüsse

Die Versammlung geht alsdann zur Tagesordnung über und fasst im Anschluß an die Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung bestätigt den Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom sechsten März zweitausenddrei, wonach der Gesellschaftssitz ergänzt wird, so dass die Gesellschaft künftig - neben dem bisherigen Tätigkeitsbereich - auch folgende Tätigkeiten zum Gegenstand hat: «- Film- und Videoaktivitäten, sowie Filmproduktion. Herstellung von Filmen. Herstellung von Autorenkurzfilmen und Spielfilmen die hauptsächlich für das Fernsehen bestimmt sind. Produktion und Herstellung von Filmen aller Art (Serien-, Fernseh-, Dokumentarfilme, undsoweiter) für die Fernsehausstrahlung. Produktion von Werbe- und Verkaufsförderungsfilmen, technischen Filmen, Betriebsfilmen, Videoclips. Für Rechnung Dritter wahrgenommene Tätigkeiten in der Filmproduktion wie zum Beispiel Fremdsprachen-Synchronisation, Sondereffekte, Entwicklung, Montage, Färben. Verleih und Vertrieb von Filmen aller Art auf Videobändern für die Öffentlichkeit. Filmklubaktivitäten. Filmvorführungen.

- Sandstrahlen, Pulvern und Lackieren von Stahlelementen.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt die Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung vom dreiundzwanzigsten September zweitausendvier, in welcher folgende Beschlüsse getroffen wurden:

1- Die Versammlung beschließt, die Benennung der Gesellschaft abzuändern, sodass diese künftig HOBBO S.A. lauten wird.

2- Die Versammlung beschließt, dass der Gesellschaftsgegenstand erweitert so dass die Gesellschaft künftig ebenfalls folgende Tätigkeit zum Gegenstand hat:

«Die Gesellschaft hat außerdem die Baustellenleitung und alle damit verbundenen Dienstleistungen zum Gegenstand».

3- Die Generalversammlung nimmt Kenntnis davon, dass Frau Maria Karthäuser, Ehefrau des Herrn Marcel Hoffmann, wohnhaft in Burg-Reuland - Dürler 4, von ihrem Verwaltungsratsmandat zurückgetreten ist.

Die Generalversammlung nimmt diesen Rücktritt an und erteilt ihr Entlastung

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Verwaltungsrat sich folglich nur mehr aus zwei Mitgliedern zusammensetzt, nämlich: Herrn Marcel Hoffmann, vorgeannt, und Frau Evelyne Hoffmann, vorgeannt, und dass Herr Marcel Hoffmann Vorsitzender des Verwaltungsrates und delegierter Verwalter ist.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung beendet.

Über alles Vorstehende wurde dieses Protokoll am eingangs genannten Ort und Datum aufgenommen und durch alle anwesenden Aktionäre und Verwaltungsratsmitglieder unterzeichnet.

M. Hoffmann / M. Karthäuser / E. Hoffmann

Enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00205. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903447.3/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2004.

SREI (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.690.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 12 octobre 2004

Le 12 octobre 2004, l'associé unique de SREI GERMANY, S.à r.l., («la Société»), a pris la résolution de nommer les personnes suivantes comme gérants additionnels de la société:

- Monsieur Dang Phan, né au Vietnam le 11 mars 1961 dont l'adresse professionnelle est le 888, Septième Avenue, New York, New York 10106, Etats-Unis;

- Monsieur Mark Roerink, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 9 janvier 1974, dont l'adresse professionnelle est le 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Le Conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Daniel Felsenthal;

- Dang Phan;

- Mark Roerink

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087246.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SIXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 82.646.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AV06773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour la société

Signature

(087445.3/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SIXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 82.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AV06726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087388.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000 GBP,

représenté par 750 parts sociales.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.221.

Avis d'acquisition de parts sociales

A sa constitution, le 20 novembre 1998, la société OCEAN GROUP HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire, RG12 1 AN, Angleterre, détenait 500 parts sociales de la société OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ce qui représentait alors l'intégralité du capital social de cette société.

Suite à un acte de cession sous seing privé ayant eu lieu le 31 décembre 1999 les 500 parts sociales ont été cédées à la société OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire, RG12 1 AN, Angleterre.

Suite à une augmentation de capital intervenue le 8 décembre 2000 par-devant Maître Joseph Elvinger et publiée au Mémorial recueil C n° 867 du 11 octobre 2001, la société OCEAN OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire, RG12 1 AN, Angleterre, a acquis 250 parts sociales de OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., nouvellement créées.

Suite à un acte de cession sous seing privé du 14 octobre 2002, par lequel la société OCEAN OVERSEAS INVESTMENTS LIMITED a cédé ses 250 parts sociales à la société OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, la situation actuelle est la suivante:

- les 750 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., sont détenues par OCEAN OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Ocean House, The Ring, Bracknell, Berkshire, RG12 1 AN, Angleterre.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087325.3/795/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SREI (GERMANY) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,-.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 97.349.*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 12 octobre 2004*

Le 12 octobre 2004, l'associé unique de SREI (GERMANY) II, S.à r.l., («la Société»), a pris la résolution de nommer les personnes suivantes comme gérants additionnels de la société:

- Monsieur Dang Phan, né au Vietnam le 11 mars 1961 dont l'adresse professionnelle est le 888, Septième Avenue, New York, New York 10106, États-Unis;
- Monsieur Mark Roerink, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 9 janvier 1974, dont l'adresse professionnelle est le 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Daniel Felsenthal;
- Dang Phan,
- Mark Roerink

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087239.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

H-D PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.400 EUR.**Siège social: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 92.496.*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2004*

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant:

Sont présents:

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| - M. Doumi Redouane | propriétaire de 62 parts de 100 EUR |
| - M. Jean Hart | propriétaire de 62 parts de 100 EUR |
| | soit 124 parts sociales de 100 EUR |

La totalité des parts sociales composants le capital social (124) est représenté, M. Doumi Redouane, en sa qualité de gérant, préside la séance. Il constate que conformément à la législation en vigueur sur les sociétés, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des parts sociales.

Ordre du jour:

- Démission de M. Doumi Redouane, de sa qualité de gérant administratif
- Maintien de M. Hart Jean en qualité de gérant et que ladite société est engagée par la signature unique de ce dernier.

Première résolution

Démission de M. Doumi Redouane, demeurant à Bettembourg, 6, route Luxembourg de sa qualité de gérant administratif à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Maintien de M. Hart Jean, demeurant à Waldweistroff (F-57320), 13, rue Poste, en qualité de gérant et que ladite société est engagée par la signature unique de ce dernier à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance. Le procès-verbal est composé de deux feuilles et dressé en deux exemplaire originaux figurant dans le registre des assemblées générales. Après lecture, il est signé par les associés de l'assemblée.

R. Doumi / J. Hart.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07209. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087477.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

TALLMAN CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 84.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

(087243.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SREI (SERVICED OFFICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 91.628.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 12 octobre 2004

Le 12 octobre 2004, l'associé unique de SREI (SERVICED OFFICES), S.à r.l., («la Société»), a pris la résolution de nommer les personnes suivantes comme gérants additionnels de la société:

- Monsieur Dang Phan, né au Vietnam le 11 mars 1961 dont l'adresse professionnelle est le 888, Septième Avenue, New York, New York 10106, Etats-Unis;

- Monsieur Mark Roerink, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 9 janvier 1974, dont l'adresse professionnelle est le 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Daniel Felsenthal;

- Dang Phan;

- Mark Roerink

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087249.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SREI (RETAIL EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.600,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 97.352.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 12 octobre 2004

Le 12 octobre 2004, l'associé unique de SREI (RETAIL EUROPE), S.à r.l., («la Société»), a pris la résolution de nommer les personnes suivantes comme gérants additionnels de la société:

- Monsieur Dang Phan, né au Vietnam le 11 mars 1961 dont l'adresse professionnelle est le 888, Septième Avenue, New York, New York 10106, Etats-Unis;

- Monsieur Mark Roerink, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 9 janvier 1974, dont l'adresse professionnelle est le 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Le Conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Daniel Felsenthal;

- Dang Phan;

- Mark Roerink

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087254.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**IARCTC, INTERNATIONAL ASSOCIATION OF REGISTERED CERTIFIED TOMATIS
CONSULTANTS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 14 septembre 2004
lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'association*

- Le siège social de la société est transféré du 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

ASSOCIATION IARCTC

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087206.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

ENTHALPIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 39.892.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(087217.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE BELMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 28.160.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenant lieu d'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 septembre 2004*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Yves Bayle de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2001 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

- L'Assemblée accepte la démission de M. Sylvain Imperiale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2001 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

- L'Assemblée 1999 n'ayant pas pu se tenir, le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes n'a pas été renouvelé.

Aussi, l'Assemblée décide d'entériner le renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009, comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Daniel Ruchonnet, Genève (CH),
- Maître Baudouin Dunand, Genève (CH),
- Monsieur Thierry Schmit, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux Comptes:

- Mademoiselle Geneviève Baue, Senningerberg (GDL).

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084367.3/032/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

FOREIGN PROPERTIES INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.195.

EXTRAIT

- Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 octobre 2004 à Rodange que:
- le siège social a été transféré dans la même commune du 5, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange au 402, route de Longwy, L-4832 Rodange.
 - La démission du conseil d'administration a été acceptée et décharge pleine et entière leur a été accordée pour l'exécution de leur mandat.
 - La société EMAXAME, société anonyme ayant son siège social à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville; Monsieur Jean-Yves Marchand, employé privé, demeurant rue de la Piscine, 41 B à L-4772 Pétange; Madame Anne-Françoise Marchand, employée privée, demeurant rue de l'Avenir, 19 à F-54260 Braumont. ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société.
 - La démission du commissaire aux comptes a été acceptée et décharge pleine et entière lui a été accordée.
 - La société ASSISTANCE A LA GESTION EVENCE MARCHAND LUXEMBOURG, en abrégé LUXAGEM, société anonyme ayant son siège social à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2010.

Rodange, le 8 octobre 2004.

A.-F. Marchand
Administratrice

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084017.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

CACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.170.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 23 septembre 2004*

Première résolution

L'assemblée ratifie la nomination de PME XPERTISE (société à responsabilité limitée ayant son siège social à 7 Rue Espen L-5958 Itzig) en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. Le mandat de commissaire aux comptes attribué à PME XPERTISE arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'assemblée donne décharge à la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. dans le cadre de son mandat de commissaire aux comptes, et cela jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Confeiteiro Antonio (résidant au 5 rue des Ardennes, L-1133 Luxembourg) en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Zanetti David. Le mandat d'administrateur attribué à Monsieur Confeiteiro Antonio arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'assemblée donne décharge à Monsieur Zanetti David dans le cadre de son mandat d'administrateur, et cela jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084151.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.498.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087027.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

RATINA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 70.485.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 octobre 2004 que Monsieur Lex Benoy, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 29 mai 1954, ayant son adresse professionnelle au 13, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné le 7 novembre 2000 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Il résulte également desdites résolutions que la société AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social au 39, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a remplacé Monsieur Benoy dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084408.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SREI (ISHIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.946.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 12 octobre 2004

Le 12 octobre 2004, l'associé unique de SREI ISHIN, S.à r.l. («la Société»), a pris la résolution de nommer les personnes suivantes comme gérants additionnels de la société:

- Monsieur Dang Phan, né au Vietnam le 11 mars 1961 dont l'adresse professionnelle est le 888, Septième Avenue, New York, New York 10106, Etats-Unis;

- Monsieur Mark Roerink, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 9 janvier 1974, dont l'adresse professionnelle est le 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Le Conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Daniel Felsenthal;

- Dang Phan;

- Mark Roerink

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087257.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SKY EYE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.244.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

Signature

(087055.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

IMMOVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.901.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(087235.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

IMMOVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.901.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(087238.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

IMMOVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.901.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(087241.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

RELESTA S.A. & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.993.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société RELESTA S.A. & CIE S.e.n.c. qui s'est tenue en date du 20 septembre 2004 au siège social que:

1. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à DELOITTE S.A., réviseurs d'Entreprises, pour l'exercice de son mandat.

2. Est élu également à l'unanimité comme Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087054.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

63880

NIDIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 89.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(086602.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

SCORPIUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.169.

Par décision des associés en date du 15 octobre 2004, il résulte que:

- René Antonius Rijntjes, résidant professionnellement au Lokatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas est devenu gérant de la société à compter du 15 octobre 2004 et pour une durée indéterminée;

- Jonathan Windsor Morgan, résidant au 51 Castelnau, Barnes, Londres, SW13 9RT, Royaume-Uni est devenu gérant de la Société à compter du 15 octobre 2004 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour la société

F. M. Brisdet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086765.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

GLOBAL TRADING MP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.255.

La soussignée FIRELUX S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société dénommée GLOBAL TRADING MP S.A. en ses bureaux, 7, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour copie conforme

FIRELUX S.A.

Y. Wallers / C. Enschedé

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086776.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

TRAFIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.365.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 4 octobre 2004 que:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Edmond Ries. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087031.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

BASTA COSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 101.467.

Le soussigné Monsieur Monntasser Hamamsi demeurant au 59, rue Général de Gaulle, F-57330 Hettange-Grande, donne sa démission du poste de gérant technique avec effet immédiat de la société BASTA COSI, S.à r.l., au siège social 2, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg, à l'adresse d'exploitation au 10, rue de Louvigny L-1946 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

M. Hamamsi.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06740. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086769.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

BRADBURY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 80.655.

Jean-François Remy renonce aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2004.

J.-F. Remy.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087001.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.171.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(087019.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SELDOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(087020.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SEFIPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2004

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087026.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

DUVERNEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.973.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087021.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

FINANCIERE D'IBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087022.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

CEFIN (HOLDING) S.A., CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING), Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.868.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087024.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

FIDES ET SPES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.923.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087025.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SOVEREIGN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(087058.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

SOVEREIGN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(087060.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

FORTIS L ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.232.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 19 janvier 2005 à 15.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (04821/755/25)

*Le Conseil d'Administration.***VALUE STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.976.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 19 janvier 2005, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de l'Auditeur pour l'exercice clos le 30 septembre 2004.
2. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2004.
3. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2004.
4. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2004.
5. Renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur.
6. Divers.

Selon l'article 13 des statuts, et conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Modalités d'admission à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg / administration «Value Strategy Fund» - EUVL/JUR), le 13 janvier 2005 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration; à cet effet, des formules de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard cinq jours ouvrés avant l'Assemblée (soit le jeudi 13 janvier 2005).

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, en qualité d'Actionnaires ou de mandatés, devront présenter au Bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs Actions inscrites dans les livres d'un agent accrédité ou dans les livres de EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

B. Van Caloen

Le Président du Conseil d'Administration

I (04877/3451/34)

63884

BREEF S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.204.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 janvier 2005 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04834/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OCTO GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4970 Dippach, 41, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 78.560.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 janvier 2005 à 14.00 heures dans les bureaux de la société à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes portant sur les exercices se clôturant au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Signature

L'Administrateur-délégué

I (04835/000/19)

EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.790.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on January 21, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at September 30, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on January 17, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04862/755/19)

The Board of Directors.

LUÇON FINANCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.907.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 janvier 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (04836/045/17)

Le Conseil d'Administration.

**INSTITUTIONAL INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.472.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INSTITUTIONAL INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS will be held at the registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on January 21, 2005 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. The Directors
 - b. The Auditors
2. To approve the Report of the Directors for the year ended September 30, 2004, including the Statement of Net Assets as at September 30, 2004 and Statement of Changes in Net Assets for the year ended September 30, 2004 and to approve the allocation of the Net results.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties for the year ended September 30, 2004.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (04878/755/24)

The Board of Directors.

C.T.-A&A S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.654.

The shareholders are convened to assist to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, on January 14, 2005 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. a) Report on the transactions of the liquidation of the company;
b) Report on the patrimonial and financial situation of the company at the day of the General Meeting;
c) Report on the (possible) liability actions to be taken against the former directors of the company;
2. Resignation of the liquidator;
3. Discharge to the liquidator;
4. Appointment of a new liquidator;
5. Miscellaneous.

I (04883/751/17)

The liquidator.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a limited liability company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862, with registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg (the Company), are hereby convened to an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the Meeting) which will be held on *10 January 2005* at 10.00 a.m., or any subsequent date or hour, at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Ratification of the appointment by the Board of Directors on 31 March 2004 of Mr Graham David McGregor-Smith as director of the Company in replacement of Mr Zahid Zakiuddin.
2. Acknowledgement of the resignation of one director.
3. Appointment of two new directors.
4. Setting of the number of directors of the Company to fifteen (15).
5. Authorisation to the board of directors to delegate the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with its management to Mr Graham David McGregor-Smith and Mr Hans de Graaf.
6. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that a quorum of 50% of all the outstanding shares will need to be present or represented at the Meeting and except as provided below, that resolutions shall be passed by a majority of the votes cast at the Meeting. At least 60% of the then outstanding Series A and Series B Preference Shares, each voting separately as a class shall be required to approve a resolution increasing the number of directors of the Company to fifteen (15).

By order of the Board of Directors

of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A.

(04891/000/28)

SOPERDIS, SOCIETE DE PERFORMANCE ET DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.542.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra vendredi *21 janvier 2005* à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04898/755/14)

Le Conseil d'Administration.

C.G.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.801.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le *11 janvier 2005* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004.
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Dissolution et mise en liquidation de la société.
4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
5. Divers.

II (04818/000/16)

Le Conseil d'Administration.

JEFFERIES UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.758.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETINGof Shareholders will be held at the registered office of the Company on *January 10, 2005* at 10.30 a.m. with the following agenda:*Agenda:*

1. Approval of the report of the Board of Directors and the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the Annual Accounts as at September 30, 2004.
3. Approval of the distribution of dividend.
4. Granting of discharge to the Board of Directors and to the Authorised Independent Auditor.
5. Approval of the Director's fees.
6. Re-election of the Directors and of the Authorised Independent Auditor for the financial year 2004/2005.
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for January 4, 2005 the latest at the registered office of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2995 Luxembourg.

II (04759/755/25)

*By order of the Board of Directors.***BEPOFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *10 janvier 2005* à 11.00 heures au siège social.*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

II (04826/655/16)

*Le Conseil d'Administration.***ORCO PROPERTY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social:

Le *12 janvier 2005* à 15 heures au 8, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31.12.2002 et 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

II (04839/1273/18)

Le Conseil d'Administration.

APOLLO GLOBAL DERIVATIVES, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 4, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 69.863.

Im Einklang mit Artikel 25 Nummer 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) APOLLO GLOBAL DERIVATIVES findet

die ORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 10. Januar 2005 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2004;
3. Verwendung des Jahresergebnisses;
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers;
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr, das am 30. Juni 2005 endet;
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr, das am 30. Juni 2005 endet;
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 3. Januar 2005 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

II (04838/755/22)

Der Verwaltungsrat.

LION OBLILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxemburg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxemburg B 29.530.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2005 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 30 septembre 2004.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 30 septembre 2004.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le rapport annuel au 30 septembre 2004 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (04906/755/29)

Le Conseil d'Administration.